

CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de **COULANGES-sur-Yonne**

COMPTE - RENDU de la séance du 10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril, à 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRASSET, Maire.

Présents : M. Emmanuel DHUICQ, Mme Josiane STEINVILLE, M. Jean-Guy FAUCONNIER, M. Marcel CHEVILLON, adjoints ; Mme Caroline HISSELLI, M. Michel CHAMPAGNAT, M. Dominique DARIE, Mme Valérie BOUFFARD, Mme Florence DINET, Mme Sylvie BONNETY-FAUCHER.

Absents excusés : MM. Jean-Michel DOIX et Jérôme CLIDIÈRE.

Absents : MM. Claude DEGARDIN, François GOBOURG.

Secrétaire de séance : Mme Caroline HISSELLI.

| | |
|--|----------|
| Nombre de membres afférents au Conseil municipal : | 15 |
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 11 |
| Date de la convocation : | 03.04.15 |

Le nombre de conseillers présents étant de onze, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame HISSELLI, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 19.03.15 : Le Maire-adjoint soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2015, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

En vertu de la délibération n° 2014/53 du conseil municipal en date du 29.09.14, prise en application de l'article L.2122.22 du CGCT, déléguant au Maire certaines attributions du conseil municipal, le Président informe l'assemblée des décisions prises dans ce cadre, à savoir :

| | |
|---------------------|--|
| Décision n° 2015/10 | De louer à compter du 27.03.15 à M. GOURMA, le F4 situé au 1 ^{er} étage du 6 rue Notre Dame |
| Décision n° 2015/11 | De retenir l'offre de SEDI pour l'acquisition d'un escabeau et de deux vitrines d'affichage, pour un total TTC de 735,19 € |

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur GRASSET, Maire, quitte la salle pour la délibération suivante. Monsieur DHUICQ, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la réunion. Le nombre de conseillers étant de 10, le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

DELIBERATION 2015/19 - BUDGET ANNEXE EAU-ASSANISSEMENT - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Jean-Claude GRASSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT |
| Résultats reportés | | 20 647,02 | | 77,36 | | 20 724,38 |
| Opérations de l'exercice | 82 906,78 | 83 613,16 | 14 671,39 | 9 635,00 | 97 578,17 | 93 248,16 |
| TOTAUX | 82 906,78 | 104 260,18 | 14 671,39 | 9 712,36 | 97 578,17 | 113 972,54 |
| Résultats de clôture | | 21 353,40 | 4 959.03 | | | 16 394,37 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | | 21 353,40 | 4 959.03 | | | 16 394,37 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 21 353,40 | 4 959,03 | | | 16 394,37 |

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur GRASSET réintègre la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

DELIBERATION 2015/20 - BUDGET ANNEXE EAU-ASSANISSEMENT – APPROBATION du COMPTE de GESTION 2014

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations paraissent régulières et justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2015/21 - BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT – AFFECTATION RESULTAT 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014, ainsi que suit :

| | | |
|--|------------------------------|---------------------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2014..... | + 706,38 | |
| Résultat antérieur reporté..... | + 20 647,02 | |
| | <i>Résultat à affecter</i> | + 21 353,40 |
| Solde exécution investissement 2014..... | - 4 959,03 | (Imputation au cpte 001) |
| | <i>Besoin de financement</i> | - 4 959,03 |
| Affectation résultat..... | + 4 959,03 | (Imputation au cpte 1068) |
| Report excédent en fonctionnement..... | + 16 394,37 | (Imputation au cpte 002) |

DELIBERATION 2015/22 - BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT – VOTE BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et ses articles L 2311-1 à 2342-2,

Expose à l'assemblée délibérante, le projet de budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, ADOPTE le budget annexe primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|----------|----------------|----------------|-----------|
| Dépenses | 120 949 € | 42 140 € | 163 089 € |
| Recettes | 120 949 € | 42 140 € | 163 089 € |

Monsieur GRASSET, Maire, quitte la salle pour la délibération suivante. Monsieur DHUICQ, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la réunion. Le nombre de conseillers étant de 10, le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

DELIBERATION 2015/23 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Jean-Claude GRASSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT |
| Résultats reportés | | 715 245,04 | | 109 895,42 | | 825 140,46 |
| Opérations de l'exercice | 701 605,90 | 911 907,08 | 243 262,76 | 232 927,44 | 944 868,66 | 1 144 834,52 |
| TOTAUX | 701 605,90 | 1 627 152,12 | 243 262,76 | 342 822,86 | 944 868,66 | 1 969 974,98 |
| Résultats de clôture | | 925 546,22 | | 99 560,10 | | 1 025 106,32 |
| Restes à réaliser | | | 384 700,00 | | 384 700,00 | |
| TOTAUX CUMULES | | 925 546,22 | 384 700,00 | 99 560,10 | 384 700,00 | 1 025 106,32 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 925 546,22 | 285 139,90 | | | 640 406,32 |

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur GRASSET réintègre la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

DELIBERATION 2015/24 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – APPROBATION du COMPTE de GESTION 2014

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations paraissent régulières et justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2015/25 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – AFFECTATION RESULTAT 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014, ainsi que suit :

| | | |
|--|--------------|---------------------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2014..... | + 210 301,18 | |
| Résultat antérieur reporté..... | + 715 245,04 | |
| <i>Résultat à affecter</i> | + 925 546,22 | |
| Solde exécution investissement 2014..... | + 99 560,10 | (Imputation au cpte 001) |
| Solde des RAR investissement 2014..... | - 384 700,00 | |
| <i>Besoin de financement</i> | + 285 139,90 | |
| Affectation du résultat..... | + 285 139,90 | (Imputation au cpte 1068) |
| Report excédent en fonctionnement..... | + 640 406,32 | (Imputation au cpte 002) |

DELIBERATION 2015/26 - TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Conseil municipal,

VU l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition et les bases d'imposition prévisionnelles de 2015, Après examen du projet de budget communal pour 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité de maintenir pour l'exercice 2015, les taux en vigueur en 2014.

| Désignation des taxes | Taux 2014 | Taux 2015 | Base imposition prévisionnelle | Produit attendu à taux constants |
|-----------------------|-----------|-----------|--------------------------------|----------------------------------|
| Taxe d'habitation | 15,06 % | 15,06 % | 585 500 | 88 176 € |
| Foncier bâti | 12,44 % | 12,44 % | 462 600 | 57 547 € |
| Foncier non bâti | 27,22 % | 27,22 % | 17 600 | 4 791 € |
| CFE | 16,66 % | 16,66 % | 32 600 | 5 431 € |
| TOTAL | | | | 155 945 € |

DELIBERATION 2015/27 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – VOTE BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et ses articles L 2311-1 à 2342-2,

Expose à l'assemblée délibérante, le projet de budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|----------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 1 507 811 € | 1 319 998 € | 2 827 809 € |
| Recettes | 1 507 811 € | 1 319 998 € | 2 827 809 € |

DELIBERATION 2015/28 - FORET COMMUNALE - PROGRAMME ACTIONS 2015

Le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le programme d'actions à entreprendre dans la forêt communale durant l'exercice 2015, établi par l'ONF de la façon suivante :

1. Travaux sylvicoles parcelle 23 pour un montant estimé à 6 560 € HT,
2. Travaux d'entretien de la sommière (de la nationale à la place de retournement), estimés à 9 500 € HT,
3. Travaux de création d'une route empierrée de 820 ml (de la place de retournement à la lisière sud de la forêt) estimés à 64 000 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre de 7 200 € et le montage du dossier de demande de subvention pour 1 100 €,
4. Martelage des parcelles 19 et 20, prévu au plan de gestion, et délivrance du taillis et des petites futaies au profit des affouagistes,
5. Mise en vente des houppiers de la parcelle 7.

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'avis de l'adjoint en charge de la forêt,

VU le projet et le vote du budget 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE les actions à engager en forêt communale pour l'année 2015,

RAPPELLE que l'exploitation desdites parcelles se fera sous la responsabilité des trois garants des bois communaux : MM. Jean-Guy FAUCONNIER, Jean-Michel DOIX et Emmanuel DHUICQ.

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Coulanges en Fête.** Annonce élection nouveau bureau de Coulanges en Fête et appel aux bonnes volontés pour les aider pour l'organisation du vide-greniers et de la fête patronale, solliciter également les autres associations locales.

↳ Annonce réception pétition riverains de la rue de la Côte Fleurie au sujet de l'état de la rue qu'ils jugent dégradé et dangereux. Une provision pour l'entretien de la voirie a été prévue lors du vote du budget 2015, un état des lieux sera fait et décision sera prise de la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <i>Jean-Claude GRASSET</i> | <i>Emmanuel DHUICQ</i> | <i>Josiane STEINVILLE</i> | <i>Jean-Guy FAUCONNIER</i> |
| | Absent excusé | Absent | |
| <i>Marcel CHEVILLON</i> | <i>Jean-Michel DOIX</i> | <i>Claude DEGARDIN</i> | <i>Caroline HISSELLI</i> |
| | Absent excusé | Absent | |
| <i>Michel CHAMPAGNAT</i> | <i>Jérôme CLIDIÈRE</i> | <i>François GOBOURG</i> | <i>Dominique DARIE</i> |
| <i>Valérie BOUFFARD</i> | <i>Florence DINET</i> | <i>Sylvie BONNETY-FAUCHER</i> | |